



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Ville de Commequiers

PREAMBULE.....	3
I.CONTEXTE GENERAL DE L’ELABORATION DU BUDGET 2025.....	4
1) Le contexte économique.....	4
2) Les mesures relatives à la loi de finances 2025.....	7
II. LA RETROSPECTIVE 2024.....	8
1)Les recettes de fonctionnement de la commune.....	8
a.La fiscalité directe	8
b.Les dotations, subventions et participations.....	9
2)Les dépenses de fonctionnement de la commune.....	9
a.Les charges à caractère général.....	9
b.Les charges de personnel.....	10
c.Les autres charges de gestion courante.....	11
d.Les charges financières.....	11
e.Les charges exceptionnelles.....	11
f.Les amortissements.....	11
3)L’endettement de la commune.....	11
4)La Capacité d’Autofinancement de la commune.....	13
5)Le budget annexe « Commerce et cabinet médical ».....	14
6)Les investissements de la commune.....	16
a.Les dépenses.....	16
b.Les recettes.....	17
III.LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025.....	17
1)Le budget de fonctionnement.....	17
a.Les recettes.....	18
b.Les dépenses.....	19
2)Le budget d’investissement.....	20
a.Les dépenses.....	20
b.Les recettes.....	21
c. Plan Pluriannuel d’investissements.....	22

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion, de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Il donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires, lequel permet également d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Commequiéroise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

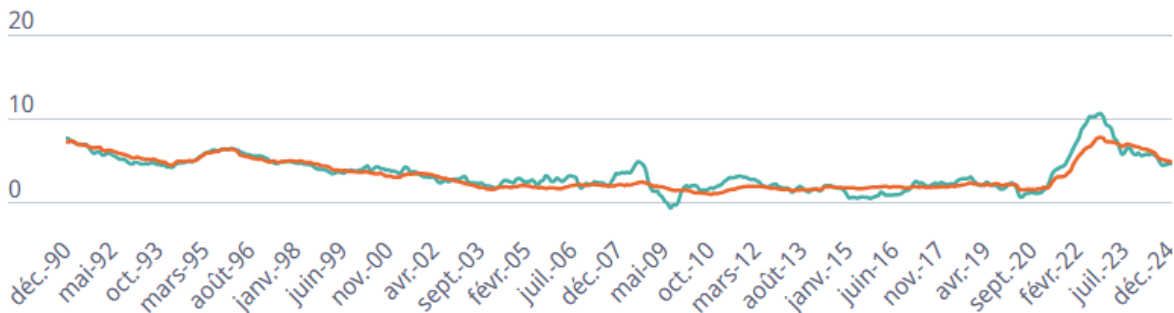
1) Le contexte économique

Les évolutions de croissance au niveau mondial sont relativement hétérogènes d'un pays à un autre mais la croissance arrive à se maintenir malgré les incertitudes.

Graphique 1 – Inflation globale et globale hors alimentation et énergie depuis les années 1990

OCDE, inflation en glissement annuel

--- Global --- Global hors alimentation et énergie



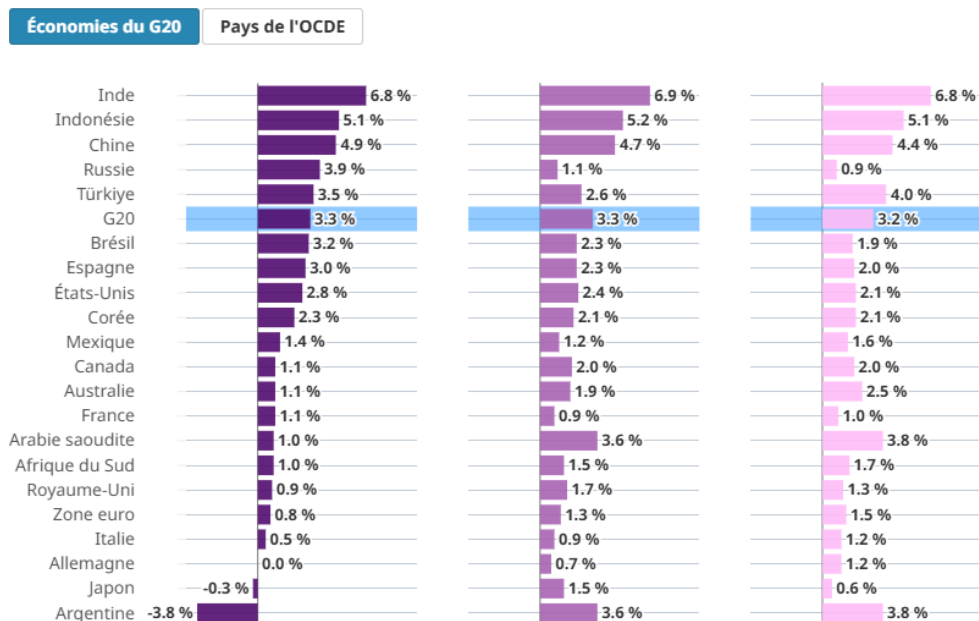
Source : [OCDE \(2025\) Indices des prix à la consommation \(IPCs, IPCHs\), COICOP 1999](#)

L'inflation dans la zone OCDE s'est élevée à 5,2% en 2024, en dessous de son niveau en 2023. Elle devrait poursuivre une baisse en 2025, évaluée à 3,8%, permettant notamment une diminution des taux.

Malgré cela, le contexte international reste exposé. En effet, la volatilité des marchés financiers, les conflits régionaux (Ukraine, bande de Gaza...) etc. contribuent au maintien d'un certain niveau d'inflation.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.](#)

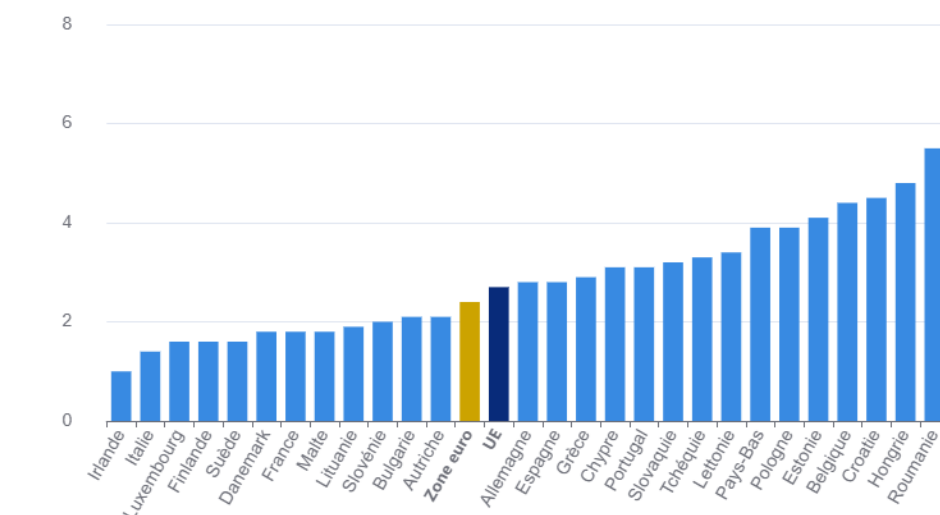
En parallèle, en 2025, la croissance mondiale est estimée à 3,3%, soit à un niveau inférieur à ce qu'elle a connu sur la période 2000 -2019 (3,7%).

Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi en moyenne à 2,4% en décembre 2024 contre 2,9% un an auparavant. Ce taux montre l'évolution des prix des biens de consommation et des services.

La France présente un taux parmi les plus faibles de la zone euro avec 1,8% alors qu'il était à 4,1% en décembre 2023.

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) prévoit pour 2025 une inflation révisée à la baisse, s'établissant à +1,4% en moyenne annuelle.

Taux d'inflation annuel (%) en décembre 2024



eurostat 



La prévision de croissance du PIB de la France par le gouvernement est alignée avec celle de la Banque de France et de celle de l'OCDE, avec +0,9% pour 2025.

Tableau 1. - Prévisions de croissance du PIB de la France en 2024 et en 2025

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	22 janvier 2025	1,1	0,9
FMI	17 janvier 2025	1,1	0,8
Consensus Forecasts	16 janvier 2025	1,1	0,7
Rexecode	16 janvier 2025	1,1	0,5
INSEE	17 décembre 2024	1,1	
Banque de France	16 décembre 2024 (*)	1,1	0,9
OCDE	4 décembre 2024	1,1	0,9
Commission européenne	30 octobre 2024	1,1	0,8
OFCE	16 octobre 2024	1,1	0,8
Gouvernement	10 octobre 2024	1,1	1,1

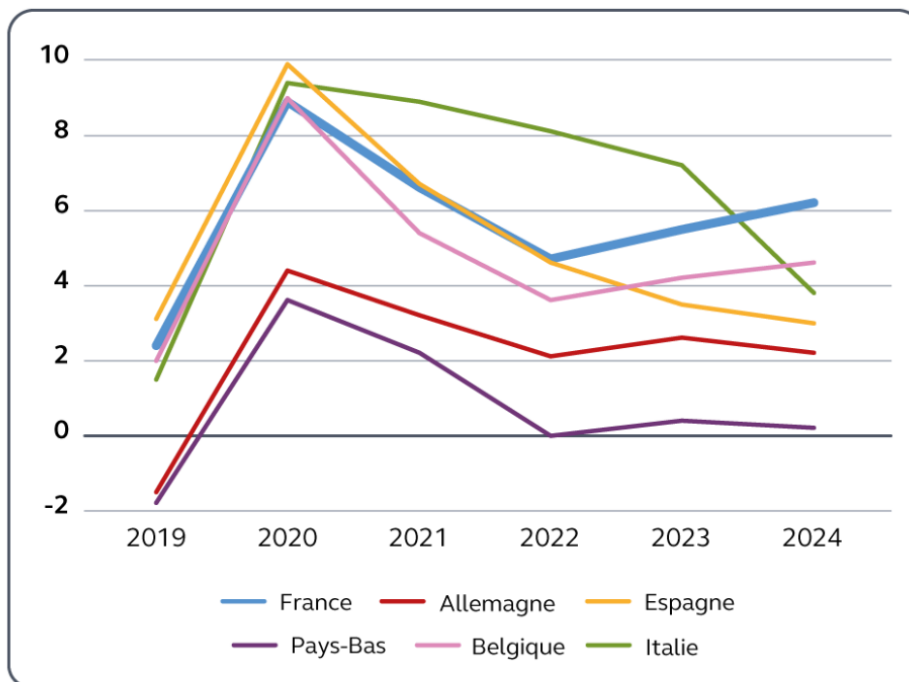
(*) Projection arrêtée par la Banque de France le 27 novembre 2024.

Source : saisine du Gouvernement, prévisions des organismes et instituts de conjoncture.

La prévision du déficit public pour 2024 a été évaluée à 6 points de PIB. Le déficit public serait donc dégradé de 0,5 point par rapport à 2023 et de 1,6 point par rapport aux prévisions de la loi de finances 2024. Cette situation confirme la dégradation des finances publiques pour 2024.

La loi de finances 2025 prévoit de poursuivre la réduction du déficit à 5,4 points du PIB mais permet peu de marges de sécurité. Cette évaluation se veut relativement optimiste mais le Haut Conseil des Finances Publiques insiste sur la nécessité de respecter l'objectif de baisse du déficit suite aux dérapages des finances publiques en 2023 et 2024. Cela appelle par conséquent à fournir des efforts immédiats et soutenus dans la durée, tout en maintenant des investissements prioritaires et une croissance. Il est rappelé l'objectif visé de passer sous la barre des 3 points en 2029.

Graphique n° 16 : évolution du déficit public des six principales économies de la zone euro depuis 2019 (en points de PIB)



Source : Eurostat et Commission européenne

2) Les mesures relatives à la loi de finances 2025

L'élaboration de la loi de finances 2025 a été réalisée dans un contexte inédit.

L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre 2024 a suspendu l'examen des projets de la loi de finances pour 2025. Aussi, une loi spéciale de finances a dû être adoptée par décret dans l'attente de celle de la loi de finances. Bien que cette loi ne remplace pas le budget, elle permet de gérer de manière provisoire les finances de l'Etat, en autorisant la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires afin de financer les dépenses publiques essentielles.

La loi de finances a finalement été promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal Officiel le 15 février dernier.

Les collectivités locales devront absorber un effort de 2,2 milliards d'euros. Cette contribution reste élevée mais est moins importante que prévu initialement (5 milliards d'euros).

A noter que le FCTVA est maintenu à 16,404% alors que l'Etat prévoyait une baisse à 14,85%.

D'autre part l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est augmentée de 150 millions d'euros pour les communes.

Concernant les dispositifs de subventions proposés par l'Etat, le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025, ce qui aura pour conséquence un ralentissement des investissements des collectivités en matière d'écologie.

La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) reste stable mais la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) diminue de 150 millions d'euros afin d'abonder l'enveloppe de la DGF.

Par ailleurs, afin d'alimenter le déficit de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), la loi de finances 2025 a acté d'une augmentation de 3 points du taux de cotisation, passant de 31,65% à 34,65%. L'Etat prévoit une augmentation du taux à hauteur de 3 points par an pendant 4 ans. Le taux de cotisation employeur passerait ainsi de 31,65 % à 43,65% d'ici à 2028.

II. LA RETROSPECTIVE 2024

1) Les recettes de fonctionnement de la commune

		Réalisé 2023	Crédits BP 2024	Réalisé 2024
013	Atténuation de charges	53 511,80	10 000,00	12 562,40
70	Produits des services, domaine et ventes	481 385,63	443 100,00	457 355,67
73	Impôts et taxes	1 587 900,08	1 618 581,00	1 672 433,43
74	Dotations, subventions, participations	804 596,05	806 820,00	824 025,74
75	Autres produits de gestion courante	18 182,42	14 676,05	12 306,01
76	Produits financiers	2,96	0,00	4,64
77	Produits exceptionnels	6 857,00	0,00	117 468,02
	Total recettes réelles de fonctionnement	2 952 435,94	2 893 177,05	3 096 155,91
042	Opérations d'ordre	47 809,48	20 000,00	7 933,75
	Total opérations d'ordre	47 809,48	20 000,00	7 933,75
002	Excédent de fonctionnement cumulé		566 474,37	566 474,37
	Total recettes de fonctionnement	3 000 245,42	3 479 651,42	3 670 564,03

Les recettes réelles de la commune s'élèvent à 3 096 155,91 €, en hausse par rapport à ce qui était inscrit au BP 2024 (+ 202 978,86 € soit +7%), progression qui se conforte depuis plusieurs exercices désormais (+ 16% depuis 2022).

En prenant en considération l'ensemble des recettes (y compris les recettes d'ordre) et l'excédent de fonctionnement cumulé, les recettes de la collectivité ont progressé de + 22,34% entre 2023 et 2024.

A noter en 2024 la cession du bâtiment situé dans le centre bourg à l'Établissement Public Foncier, impactant favorablement (à titre exceptionnel) les recettes de la commune à hauteur de 117 468,02 €.

a. La fiscalité

La décision prise par la municipalité d'augmenter de 3% les taxes a généré une recette supplémentaire de 47 791 €.

Les droits de mutation sont légèrement supérieurs aux prévisions mais confirment une tendance à un ralentissement puisque les recettes s'élèvent à 101 203,37 € en 2024 (contre 95 000 € inscrits au budget) alors qu'elles étaient à près de 123 000 € en 2023.

b. Les Dotations, subventions et participations

Le budget 2024 ayant été voté en connaissant les dotations versées par l'Etat, le montant des recettes est conforme aux prévisions budgétaires.

La municipalité était restée prudente quant aux recettes perçues par la CAF dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse. Bien que les recettes soient légèrement plus faibles qu'en 2023 (53 737,82 €), elles démontrent d'une bonne dynamique puisqu'elles s'établissent à 49 230,34 €.

2) Les dépenses de fonctionnement de la commune

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 2 441 754,50 €.

Le ratio de rigidité des charges structurelles (rapport entre les charges de personnel, les contributions obligatoires, les charges financières sur les produits réels) a diminué très sensiblement, passant de 48,98% à 48,57%, restant inférieur à 50%.

Le fonds de roulement (indice permettant de compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) a nettement diminué, avec 86 jours de fonds de roulement (seuil minimum : 60 jours).

		Réalisé 2023	Crédits BP 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	701 442,18	1 129 400,00	741 866,66
012	Charges de personnel	1 309 105,89	1 458 680,00	1 359 493,58
014	Atténuations de produits	11 761,00	10 000,00	1 441,00
65	Autres charges de gestion courante	251 081,80	422 711,00	270 796,47
66	Charges financières	61 180,05	70 170,42	68 156,79
67	Charges exceptionnelles	0,00	18 690,00	0,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 334 570,92	3 109 651,42	2 441 754,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 200,13	70 000,00	178 768,43
023	Virement section Fonctionnement vers Investissement		300 000,00	
	Total opérations d'ordre	99 200,13	370 000,00	178 768,43
	Total dépenses de fonctionnement	2 433 771,05	3 479 651,42	2 620 522,93

a. Les charges à caractère général

Nous constatons une augmentation de 5,76% des charges à caractère général entre 2023 et 2024, marquant un ralentissement de ces dépenses par rapport à 2022 qui étaient de + 19,53%.

Les dépenses d'énergies (électricité, éclairage public et gaz) sont moindres que prévues avec - 19% de consommation des crédits prévus.

Le coût alimentation connaît à l'inverse une évolution de +18,9%. Un équilibre est à trouver afin de concilier maîtrise des coûts avec les règles imposées par la loi Egalim en matière de consommation de produits bio et locaux.

Conformément aux engagements pris en 2024, seules 60% des crédits prévus à l'article 611 ont été dépensés.

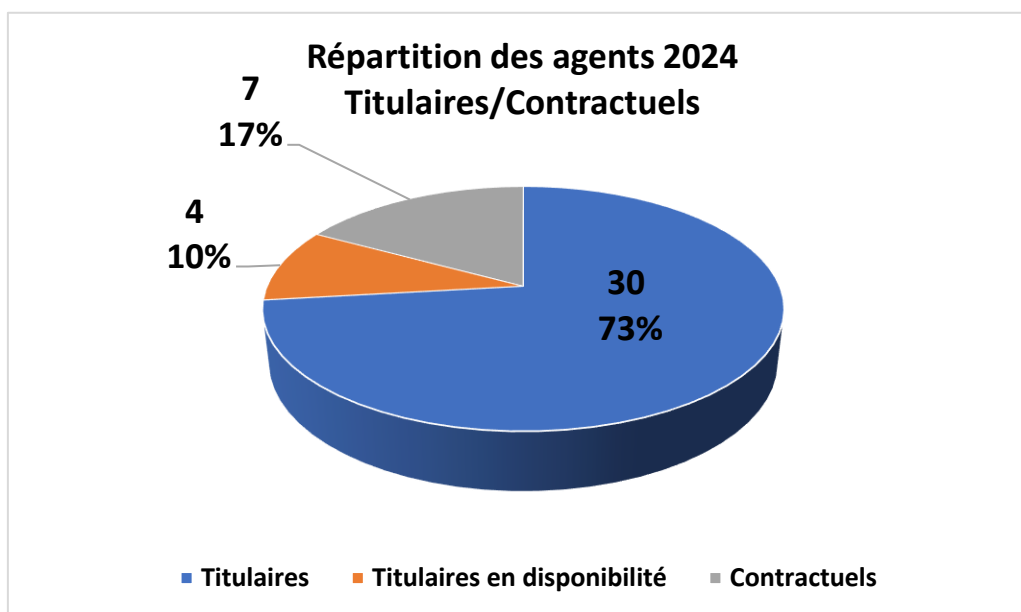
Les dépenses externalisées relatives à l'entretien de la voirie (article 615231) ont été moins importantes qu'envisagées. Cette ligne devrait de nouveau augmenter en 2025 compte tenu des travaux d'entretien à mener sur les routes communales.

A l'inverse, les frais de maintenance (article 6156) ont connu un rebond de + 15,47% par rapport aux crédits prévus, s'expliquant par une hausse des coûts de maintenance des copieurs de la collectivité et du SYDEV.

Depuis 2024, la collectivité contribue aux frais d'instruction des actes d'urbanisme (article 62876). Pour l'année 2024, cette charge représente 14 917 €.

b. Les charges de personnel

En 2024, la masse salariale se décompose comme suit :



Les effectifs sont identiques entre 2023 et 2024.

Année 2024	
Personnel titulaire	1 062 865,39 €
Personnel contractuel	244 814,03 €
Autres dépenses	51 814,16 €
Total dépenses de personnel	1 359 493,58 €

En 2024, le chapitre 012 représente 55,68% des dépenses réelles de fonctionnement et 51 88% des dépenses totales de fonctionnement, soit 1 359 493,50 €. La masse salariale reste maîtrisée mais élevée par rapport à l'ensemble des dépenses.

Les évolutions s'expliquent notamment par :

- la mise en application sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de 1,5%.
- les avancements d'échelons et de grades des agents de la collectivité
- un remplacement sur 4 mois en 2024 et qui se poursuivra en 2025
- l'augmentation des cotisations URSSAF, caisses de retraites et assurance du personnel

c. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante portent sur le chapitre 65.

L'année 2024 intègre de nouvelles charges liées aux licences informatiques de la collectivité (article 615818), sous le contrôle de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dont le service informatique est mutualisé pour l'ensemble des communes membres.

Ce chapitre inclut également la subvention à verser au budget annexe « Cabinet médical et commerce) pour un montant de 78007 € prévus au budget. Compte tenu du projet de clôture de ce budget et de la cession à venir du cabinet médical, cette opération n'a pas été effectuée en 2024.

La non consommation de tous les crédits inscrits au chapitre représente 35,93%.

d. Les charges financières

Le montant des charges financières est conforme aux prévisions, intégrant le prêt contracté pour l'extension et la restructuration du complexe sportif. Elles s'élèvent à 68 156,79 €.

e. Les charges exceptionnelles

La collectivité n'a pas connu de charges exceptionnelles en 2024.

f. Les amortissements

La dotation aux amortissements s'élève à 61 300,41 € en 2024 (74 587,73 € en 2024) et augmenteront de manière conséquente en 2024.

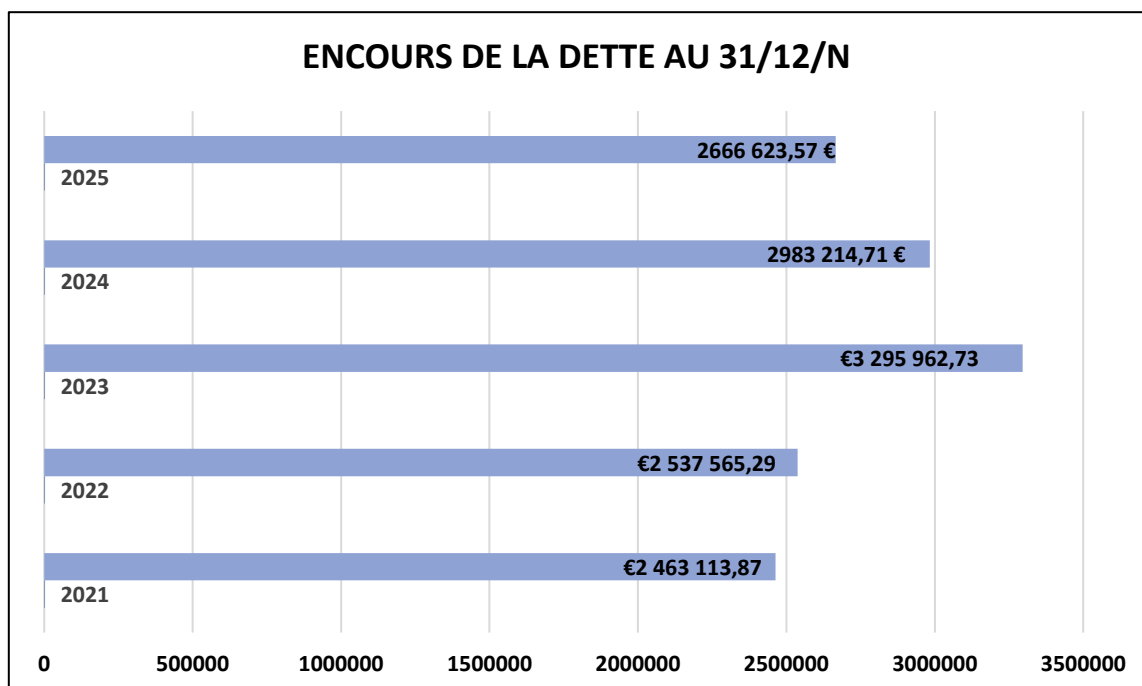
3) L'endettement de la commune

Au 31 décembre 2024, la commune disposait d'un encours de dette de 2 983 214,71 €.

Ce dernier s'établira à 2 666 623,57 € au 31 décembre 2025.

Il est rappelé que la commune a contracté un prêt de 1 320 000 € en 2022 et 2023 afin de contribuer au financement des travaux d'extension et de restructuration du complexe sportif. Le prêt a été souhaité sur une durée relativement courte de 15 ans afin de ne pas pénaliser la collectivité dans la réalisation de ses projets sur le long terme.

Bien que la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) ait diminué en 2024, le ratio de désendettement reste maîtrisé, avec 5,56 ans.



Les charges financières ont représenté en 2024 2,89 % des dépenses réelles de la commune.

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 31/12/N	2 463 113,87 €	2 537 565,29 €	3 295 962,73 €	2 983 214,71 €	2 666 623,57 €
Intérêt de la dette	69 757,34 €	63 198,70 €	62 130,82 €	70 486,37	62 414,98 €
Capital remboursé	225 967,70 €	225 548,58 €	245 669,41 €	312 748,02 €	316 591,14 €
Annuité	295 725,04 €	288 747,28 €	307 800,23 €	383 234,39 €	379 006,12 €

Echéances des emprunts en cours

Emprunts	Capital emprunté et motifs	Date de souscription et durée	Date d'échéance
Crédit agricole Atlantique Vendée	250 000, 00 € - Financement divers investissement 2014-2015	23/03/2015 20 ans	27/05/2035
Crédit agricole Atlantique Vendée	1 320 000,00 € - Restructuration et extension du complexe sportif	03/06/2022 15 ans	10/12/2037
Caisse des dépôts et consignation	500 000,00 € - Voirie et voies annexes	08/12/2011 15 ans	01/01/2027
Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	700 000,00 € - extension école publique-crétation restaurant scolaire-rénovation salle communale	12/09/2016 20 ans	15/11/2036
La Nef	599 519,50 € - Salle polyvalente	03/06/2020 11,75 ans	01/03/2032
Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	1 400 000,00 € - Aménagement de la RD 754 et remboursement anticipé de 3 prêts	11/04/2017 15 ans	15/05/2032

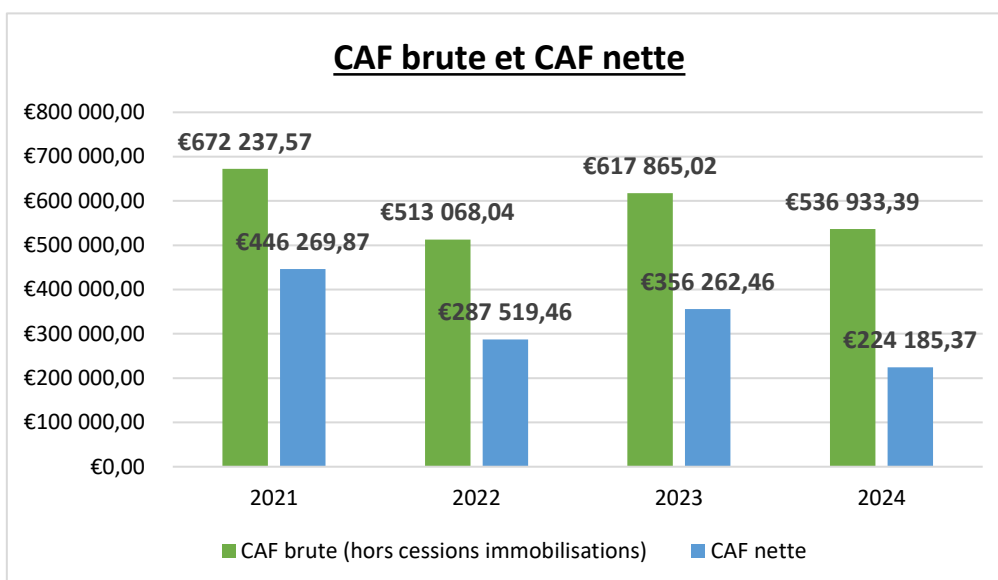
4) La Capacité d'Autofinancement de la commune

La CAF brute de la commune correspond à l'excédent de fonctionnement sur un exercice (hors cessions d'immobilisations), résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert à financer le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641) et à auto-financer les investissements.

La CAF nette est quant à elle calculée depuis la CAF brute de laquelle est retirée le remboursement de la dette.

En 2024, la CAF brute et la CAF nette se sont dégradées avec une capacité d'autofinancement nette de 224 185,37 €. Cela s'explique par une augmentation plus forte des dépenses de fonctionnement que des recettes ainsi qu'un niveau de remboursement de la dette plus important.



5) Le budget annexe « Commerce et cabinet médical »

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé
002	Déficit de fonctionnement	64 967,37	64 967,37
011	Charges à caractère général	9 950,00	4 204,56
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
66	Charges financières	1 817,59	1 722,33
	Total dépenses réelles de fonctionnement	11 777,59	5 926,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00	17 902,21
	Total opérations d'ordre	18 000,00	17 902,21
	Total dépenses de fonctionnement	94 744,96	88 796,47

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé
75	Autres produits de gestion courante	93 406,96	15 206,15
	Total recettes réelles de fonctionnement	93 406,96	15 206,15
	Opérations d'ordre	1 338,00	1 338,00
042	Total opérations d'ordre	1 338,00	1 338,00
	Total recettes de fonctionnement	94 744,96	16 544,15

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	7 900,00	7 745,90
21	Immobilisations corporelles	64 212,25	0,00
	Total dépenses réelles d'investissement	72 112,25	7 745,90
040	Opérations d'ordre	1 338,00	1 338,00
	Total opérations d'ordre	1 338,00	1 338,00
	Total dépenses d'investissement	73 450,25	9 083,90

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	54 150,25	54 150,25
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300,00	0,00
	Total recettes réelles d'investissement	55 450,25	54 150,25
040	Opérations d'ordre	18 000,00	17 902,21
	Total opérations d'ordre	18 000,00	17 902,21
	Total recettes d'investissement	73 450,25	72 052,46

Le déficit de fonctionnement s'est creusé et représente en 2024 un coût de 64 967,37 €.

L'excédent d'investissement continue de son côté à augmenter, pour un montant de 62 968,56 € en cumulé, avec un excédent antérieur reporté de 54 150,25 €.

Il est ici rappelé la dynamique des amortissements.

En 2024, des démarches ont été enclenchées afin de céder le cabinet médical et son bâtiment annexe. Elles devront donner lieu en 2025 à la réalisation d'une vente, permettant de combler le déficit de fonctionnement et de rebasculer le solde des résultats sur le budget principal de la commune.

6) Les investissements de la commune

a. *Les dépenses*

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé 2024
15	MATERIEL	85162,43	51 211,53
25	EQUIPEMENTS SPORTIFS	1410700,00	1 348 425,40
26	VOIRIE ET RESEAUX	501807,56	329 890,36
29	BATIMENTS COMMUNAUX	225506,73	121 410,95
36	RESERVES FONCIERES	24250,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	312750,00	312 748,02
	Total dépenses réelles d'investissement	2 560 176,72	2 163 686,26
040	Opérations d'ordre	20 000,00	7 933,75
041	Opérations patrimoniales	8 461,90	8 461,90
	Total opérations d'ordre	28 461,90	16 395,65
	Total dépenses d'investissement	2 588 638,62	2 180 081,91

En 2024, les principales dépenses ont été les suivantes :

- Restructuration et extension du complexe sportif : 1 348 425,40 €
- Travaux de voirie : 329 890,36 €
(Effacement de réseaux rue des marais, chemin du Pas de la Claie, rénovation d'une armoire d'éclairage public, travaux de réseaux de desserte de lotissement)
- Achat de matériels pour le service technique : 12 651,75 €
- Acquisition d'une autolaveuse et de matériels d'entretien pour le complexe sportif : 9 924,61 €
- Achat de trois copieurs et de divers matériels : 7 860,53 €
- Travaux de l'espace jeunesse et équipement du site : 47 581,75 €
- Travaux de toiture école (RD1) : 37 638,61 €
- Végétalisation des cours d'écoles (1^{ère} phase) : 22 073,92 €

La commune a par ailleurs mis en restes à réaliser un montant à hauteur de 204 292,61€.

b. Les recettes

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé 2024
001	Excédent d'investissement reporté	846 399,45	846 399,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000,00	384 794,76
13	Subventions d'investissement	673 115,62	422 750,85
16	Emprunts et dettes assimilées	213 193,63	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 468,02	0,00
024	Produits de cessions		0,00
	Total recettes réelles d'investissement	2 210 176,72	1 653 945,06
040	Opération d'ordre entre sections	70 000,00	178 768,43
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00	
041	Opérations patrimoniales	8 461,90	8 461,90
	Total opérations d'ordre	378 461,90	187 230,33
	Total recettes d'investissement	2 588 638,62	1 841 175,39

La commune a soldé en 2024 son excédent d'investissement qui représentait 846 399,45 €.

Le chapitre 10 lié au FCTVA et à la taxe d'aménagement dénote de la dynamique de construction sur la commune, avec 102 558,46 € (contre 96 902,57 € perçus en 2023).

Une grande partie des subventions a pu être demandée sur l'exercice 2024 mais 66 338,64 € ont dû être placés en restes à réaliser.

Au 31 décembre 2024, la section d'investissement présente un besoin de financement de 476 860,49 €.

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

1) Le budget de fonctionnement

L'enjeu principal de l'exercice budgétaire 2025 sera de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement afin de dégager une CAF brute la plus optimale possible.

L'excédent de fonctionnement reporté qui sera inscrit au budget s'élève à 573 180,61 €. La municipalité aspire à renforcer cet excédent dans les années à venir.

a. Les recettes

		Crédits BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
013	Atténuation de charges	10 000,00	12 562,40	18 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes	443 100,00	457 355,67	458 100,00
73	Impôts et taxes	1 618 581,00	1 672 433,43	1 670 800,00
74	Dotations, subventions, participations	806 820,00	824 025,74	799 852,00
75	Autres produits de gestion courante	14 676,05	12 306,01	12 000,00
76	Produits financiers	0,00	4,64	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	117 468,02	0,00
042	Opérations d'ordre	20 000,00	7 933,75	7 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 893 177,05	3 096 155,91	2 959 252,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		20 000,00	7 933,75	7 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		566 474,37	566 474,37	573180,61
TOTAL		3 479 651,42	3 670 564,03	3 539 432,61

L'évaluation des recettes a été réalisée avec prudence, en l'absence de suffisamment de recul suite à l'adoption très récente de la loi de finances.

Sur le chapitre 70, la commune prévoit en 2025 un maintien de ses recettes mais devrait bénéficier de recettes supplémentaires compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires fréquentant la garderie et le restaurant scolaire.

La fiscalité a également été travaillée avec vigilance, la commune ne disposant pas encore de toutes les informations nécessaires lui permettant une évaluation plus précise. Toutefois, il est prévu une revalorisation des bases fiscales de + 1,7% en 2025.

Par ailleurs, sur la base de la loi de finances 2025, le budget prévoit une stabilité de ses dotations versées par l'Etat. Aussi, le chapitre 74 est stable par rapport à ce qui avait été inscrit au budget 2024.

Le coût des travaux en régie est quant à lui revu à la baisse, passant à 7000€.

Enfin, une recette de 573 180,61 € résultant de l'excédent de fonctionnement cumulé réalisé en 2024 viendra augmenter les recettes de fonctionnement.

b. Les dépenses

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
011	Charges à caractère général	1 129 400,00	741 866,66	1 208 454,29
012	Charges de personnel	1 458 680,00	1 359 493,58	1 514 075,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	1 441,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	422 711,00	270 796,47	541 900,00
66	Charges financières	70 170,42	68 156,79	60 003,32
67	Charges exceptionnelles	18 690,00	0,00	13 000,00
042	Opérations d'ordre	370 000,00	178 768,43	199 000,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 109 651,42	2 441 754,50	3 340 432,61
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	370 000,00	178 768,43	199 000,00
	TOTAL	3 479 651,42	2 620 522,93	3 539 432,61

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2024, les crédits ont été répartis sur les chapitres 011 et 65, ce qui vient augmenter le volume des dépenses. Naturellement, il n'est pas prévu de dépenser tous ces crédits mais bien de poursuivre la maîtrise des dépenses.

Malgré cela, le chapitre 011 reste relativement élevé. Une attention particulière est apportée à l'entretien de la voirie communale et des bâtiments publics dont l'état de dégradation est plus ou moins important. L'objectif est de mener au fil des ans des opérations de remise en état de ces postes.

Les dépenses liées à l'énergie (électricité et gaz) devraient rester relativement stables mais il est espéré que l'ouverture du complexe sportif n'impactera pas trop ce poste (la salle polyvalente avait été mise à disposition pendant la durée des travaux et des frais de chauffage y sont corrélés).

Le chapitre 011 intègre également de façon pérenne les coûts liés aux charges d'assurance (30 000 €) et à l'instruction des actes d'urbanisme (15 604 €).

Les charges de personnel (012) évoluent de + 3,79% par rapport aux crédits inscrits en 2024 mais de +11,37% par rapport au réalisé 2024.

Les principales raisons sont les suivantes :

- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL passant de 31,65% à 34,65%
- L'intégration de la Protection Sociale Complémentaire portant sur la participation à hauteur de 50% par l'employeur des contrats de garantie prévoyance souscrits par les agents de la collectivité
- La prévision d'un remplacement à temps complet pour subvenir aux éventuels besoins
- L'intégration d'un Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) intégrant les évolutions de carrière des agents

Cette année la collectivité a fait le choix, par souci d'économie, de ne pas recruter de saisonniers pour venir en renfort au sein du service technique sur la saison d'été ni pour le Point « I » sur le site du château. Sur ce point, l'office de tourisme intercommunal assurera des temps de

permanence sur la commune (site du château) via un point mobile, suite à l'acquisition d'un camion leur permettant de s'adapter aux besoins des estivants l'été.

Les autres charges de gestion courante (65) sont relativement stables par rapport à 2024. En effet, les indemnités des élus (103 500 €), les subventions aux associations (41 000€), la subvention au CCAS (17 000€) sont similaires à ce qui a été réalisé l'année dernière.

Le chapitre 66 relatif aux charges financières s'élèveront à 60 003,32 €, ce qui est légèrement inférieur à 2024 (68 156,79 €).

Enfin, les dépenses d'ordre sont réparties de la façon suivante :

- Un virement vers la section d'investissement de 50 000 € pour financer une partie des projets 2025
- Des amortissements estimés à 145 000 €
- Des provisions pour charges à hauteur de 4 000 €.

2) Le budget d'investissement

a. Les dépenses

DEPENSES	Prévisionnel 2025
Restes à réaliser	204 292,61 €
Déficit d'investissement (D001)	338 906,52 €
Opération 15 - Matériel	53 776,63 €
Opération 25 - Equipements sportifs - AP/CP	85 000,00 €
Opération 26 - Voirie et réseaux	93 636,07 €
Opération 29 - Bâtiments communaux	153 344,03 €
Opération 36 - Urbanisme et réserves foncières	15 000,00 €
Remboursement emprunts	316 591,14 €
Opérations d'ordre	7 000,00 €
TOTAL	1 267 547,00 €

Les principaux projets 2025 sont envisagés comme suit :

- Restaurant scolaire : acquisition d'un four et d'équipements de cuisine (17 500,00 €)
- Service technique : poursuite des investissements afin d'équiper le service en divers matériels (10 000,00 €)
- Renouvellement des matériels informatiques (phase 2) : 11 500,00 €
- Cimetière : travaux (entretien, assainissement) et études d'aménagements paysagers (17 200,00 €)
- Travaux rue des marais : réalisation des études et mise en place de l'expérimentation du contournement (43 500,00 €)
- Programme de suppression des boules lumineuses et remplacement de l'éclairage publique à divers endroits de la commune : 13 800 €
- Réfection des passages piétons dans le centre bourg

- Ecole Robert Doisneau :
 - o Robert Doisneau 1 : poursuite des travaux d'entretien : 12 400,00 €
 - o Phase 2 du projet de végétalisation des cours d'écoles : 25 800,00 €
- Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection des bâtiments communaux : 61 500,00 €
- Mairie : Travaux d'isolation de la façade et d'entretien de la toiture : 42 500,00€
- Travaux de toiture et de façade de l'école Robert Doisneau 1 (50 000 €), préalable au lancement de la végétalisation des cours des écoles RD1 et RD2 (44 200€)

b. Les recettes

	Prévisionnel 2025
Restes à réaliser	66 338,64 €
FCTVA	255 000,00 €
Subventions complexe sportif	78 647,87 €
Taxe d'aménagement	70 000,00 €
Virement depuis section de fonctionnement	50 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)	476 860,49 €
Fonds de concours intercommunal	54 000,00 €
Participation voies et réseaux	3 500,00 €
Subvention liaison fibre optique	1 250,00 €
Cession terrain micro-crèche	49 950,00 €
Cession terrain kiné	13 000,00 €
Opérations d'ordre	149 000,00 €
TOTAL	1 267 547,00 €

Afin de combler le besoin en financement suite aux résultats de l'année 2024, 476 860,49 € seront prévus à l'article 1068.

Le FCTVA reste boosté grâce aux investissements réalisés l'année dernière au complexe sportif, permettant une recette estimée à 255 000 €.

En opérations d'ordre, les amortissements sont évalués à 145 000 €.

Bien que les travaux du complexe sportif soient achevés, des subventions restent à percevoir, à hauteur de 78 647,87€.

Une enveloppe de 54 000 € correspondant au fonds de concours investissement de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles sera inscrite au budget. Elle réunit l'année 2024 et 2025. Ce fonds de concours sera supprimé à partir de l'année 2026.

Par ailleurs, la commune prévoit de céder des terrains, dont la recette est évaluée à 62 950 €.

L'ensemble des recettes prévues en 2025 pour financer les investissements permet à la commune de diminuer le montant depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement, lequel s'établira à 50 000 €.

c. Plan Pluriannuel d'investissements

PPI (Hors travaux en régie et restes à réaliser)	2025	2026	2027	2028	2029
Aménagement Rue des marais	43 500,00 €	300 220,00 €	335 100,00	595 420,00	34 800,00
Programme éclairage public	13 800,00 €				
Travaux cimetière	17 200,00 €				
Investissements voirie divers	15 200,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	89 700,00 €	400 220,00 €	435 100,00	695 420,00	34 800,00
Véhicule services technique			20 000,00 €		
Matériels service technique	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Autolaveuse	4 200,00 €				
Four et ustensiles de cuisine	17 500,00 €				
Materiel Informatique	11 500,00 €				
Divers	12 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Imprévus	5 000,00 €				
	60 200,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Restructuration complexe sportif	85 000,00 €				
Travaux mairie	30 000,00 €				
Toiture mairie	12 400,00 €				
Végétalisation école publique	25 800,00 €	32 300,00 €			
Travaux école	12 000,00 €				
Système de vidéoprotection	61 500,00 €				
Autres dépenses	11 300,00 €				
Investissements bâtiments		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	238 000,00 €	132 300,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Acquisitions foncières	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	402 900,00 €	567 520,00 €	585 100,00 €	825 420,00 €	164 800,00 €